

## **GRTgaz obtient les autorisations administratives pour construire et exploiter le programme Val de Saône**

GRTgaz vient d'obtenir l'autorisation ministérielle de construire et d'exploiter le programme Val de Saône, émise par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer le 22 avril 2016 et publiée au Journal Officiel du 18 mai 2016. Le projet avait fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique, émise par la préfecture centralisatrice de Côte-d'Or le 2 mars 2016. Ces deux autorisations administratives résultent d'un travail d'études et de concertation initié par GRTgaz en 2012, et d'une instruction précise par les services de l'État des différentes composantes techniques, environnementales et économiques de ce grand projet d'infrastructure gazière.

L'obtention de ces autorisations est une étape clé pour GRTgaz, et permet à l'équipe projet de poursuivre son travail pour lequel de nombreuses étapes restent à franchir (*voir planning ci-dessous*), telles que les différentes fouilles archéologiques, les études techniques complémentaires ou encore la poursuite de réunions publiques locales.

Le programme Val de Saône a pour objectif de développer les capacités de transport nécessaires à la construction d'un marché de gros unique du gaz en France à l'horizon 2018, et faciliter ainsi à chaque instant l'accès aux sources de gaz les plus compétitives pour le consommateur. Au niveau européen, il permettra de développer la fluidité du transit entre les marchés du Nord et du Sud de l'Europe et de renforcer la sécurité d'approvisionnement.

Le programme Val de Saône représente un investissement de 727 millions d'euros et porte sur la construction d'une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel de 188 kilomètres entre Voisines (Haute-Marne) et Etrez (Ain), la création d'une nouvelle station d'interconnexion et le renforcement de la station de compression existante sur le site d'Etrez, ainsi que l'aménagement des stations d'interconnexion existantes de Voisines et de Palleau (Saône-et-Loire).

Pour plus d'informations sur le programme Val de Saône : [www.val-de-saone.grtgaz.com](http://www.val-de-saone.grtgaz.com).

### **Calendrier prévisionnel des principales étapes du programme**

- 2012 – 2013 – 2014 : études préalables et débat public
- 2015 : instruction administrative, enquête publique, décision de réalisation, diagnostics archéologiques, travaux préparatoires sur les stations
- 2016 : obtention des autorisations, diagnostics et fouilles archéologiques, travaux préparatoires sur l'artère Val de Saône (drainage, coupe et abattage), travaux sur les stations.
- 2017 : travaux de pose de l'artère Val de Saône, poursuite des travaux sur les stations
- 2018 : poursuite des travaux de pose de l'artère Val de Saône, mise en route des installations (stations et artère), mise en service du programme
- 2019 : travaux de finition, remise en état.

**GRTgaz** est l'un des leaders européens du transport de gaz naturel et un expert mondial des réseaux et systèmes de transport gazier.

En France, GRTgaz possède et exploite 32 320 km de canalisations enterrées et 27 stations de compression pour acheminer le gaz entre fournisseurs et consommateurs (distributeurs ou industriels directement raccordés au réseau de transport). GRTgaz assure des missions de service public pour garantir la continuité d'alimentation des consommateurs et commercialise des services de transport aux utilisateurs du réseau.

Acteur de la transition énergétique, GRTgaz investit dans des solutions innovantes pour adapter son réseau et concilier compétitivité, sécurité d'approvisionnement et préservation de l'environnement.

### **Contact pres**

Claire MAINDRU

+33 1 55 66 40 84

[claire.maindr@grtgaz.com](mailto:claire.maindr@grtgaz.com)

<http://www.grtgaz.com> Twitter : @GRTgaz